

Glossaire pour référence



Entente de tarification spéciale (SPA)	<p>Types de SPA qu'ABB accorde à un distributeur pour une tarification réduite dans une situation concurrentielle :</p> <p>SPA avec réclamation : Le client achète un article en stock, a une SPA avec réclamation à un niveau inférieur pour un client particulier; après avoir vendu le produit à ce client final, il peut présenter une réclamation pour un crédit entre le prix en stock et son prix dans le cadre de la SPA.</p> <p>Les distributeurs peuvent seulement présenter une demande de réclamation de remise au moyen de SPA valides pour du matériel acheté à un niveau de prix en stock ou du livre. Les distributeurs ne peuvent demander un crédit pour un produit commandé à l'origine sur une soumission de projet ou pour toute autre tarification réduite (c.-à-d. une promotion).</p> <p>Un crédit sera émis dans le cadre d'une demande de réclamation au titre d'une SPA seulement si le numéro de compte du distributeur est indiqué sur cette SPA.</p>
Soumissions	<p>Entente de déduction sur la facture : Les clients peuvent faire référence à cette soumission pour obtenir le prix réduit initial - il n'est pas nécessaire de présenter une demande de réclamation de remise.</p> <p>Le lien vers le guide de référence pour les soumissions sera fourni avec l'outil de livraison des livres de tarification d'ABB une fois le code de prix API reçu.</p>
MPG	<p>Groupe de produit pour le matériel (2 caractères – code alphanumérique). Nommé Ligne de produits (PL) dans T&B Access. Habituellement utilisé pour appliquer les multiplicateurs de rabais dans les SPA à l'échelle du MPG.</p>
MG2	<p>Groupe de matériel 2 (3 caractères – code alphanumérique). Nommé Groupe de produits de la ligne de produits (PLPG) dans T&B Access. Habituellement utilisé pour appliquer les multiplicateurs de rabais à l'échelle d'une famille de produits en entier (MG2).</p>
Multiplicateur de rabais	<p>Chiffre utilisé pour multiplier le prix désigné à un distributeur pour déterminer le prix net du distributeur. Exemple :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Supposons que le prix courant suggéré est 100 \$2. Supposons que le multiplicateur de rabais de la SPA est 0,703. Prix selon la SPA = 100 \$ x 0,70 = 70 \$
SPA avec réclamation pour un crédit de remise	<p>Les distributeurs peuvent seulement présenter une demande de réclamation de remise au moyen de SPA valides pour du matériel acheté à un niveau de prix en stock ou du livre. Les distributeurs ne peuvent demander un crédit pour un produit commandé à l'origine sur une soumission de projet ou pour toute autre tarification réduite (c.-à-d. une promotion).</p>
Historique d'expédition	<p>La quantité d'une demande de réclamation d'un distributeur ne peut pas dépasser la quantité de stocks d'ABB expédiés à cet emplacement et à ce numéro de client particulier. À partir de la date de la facture du client final, ABB utilisera deux ans d'expéditions de stocks moins 18 mois d'articles retournés pour le calcul de l'historique d'expédition. Tout produit au-delà de la période de deux ans disponible pour le solde créditeur n'est plus admissible à une réclamation.</p>
Emplacements autorisés à plusieurs succursales	<p>La quantité de réclamations demandées ne peut pas excéder la somme totale du montant des achats pour toutes les succursales combinées. Le distributeur doit calculer le montant du crédit de SPA au moyen du prix d'achat pour les expéditions pertinentes d'ABB à l'emplacement de la réclamation de SPA.</p>
Règlement du débit	<p>En fonction de la date de la remise réclamée, le distributeur aura 30 jours pour rembourser le montant du débit associé à la réclamation. Si l'âge du débit est supérieur à 60 jours, ABB se réserve le droit de déduire la totalité du montant du débit impayé de tout autre paiement dû au distributeur.</p>
Renseignements sur le client final : La SAP exige un code de client final pour traiter les demandes de remise	<p>La soumission de réclamation exige que les distributeurs soumettent le nom et le numéro de leur client final avec la demande de crédit. Le crédit sera émis seulement pour les clients finaux autorisés dans la SPA.</p>
Seuils de la SPA	<p>Les SPA doivent dépasser 2 500 \$ en ventes par année pour chaque client final.</p>
Échéance de la réclamation de remise	<p>Après la date limite, toutes les réclamations concernant ELSP, ELSB et ELIP doivent être soumises dans empower et/ou par lien d'EDI au système SAP Torque, y compris les réclamations liées aux commandes entrées dans TOPS et dans T&B Access (anciens systèmes) avant la transition.</p>